



**Présents** : Patrick CAZAUX – Katia LANGUET – Simone MIRANDE.

**Assistent** : Carole BADIA - Régine BERGEREAU

Pour rappel, extrait du procès-verbal du Comité de Direction du 16 août 2023 :

« Le Président rappelle qu'une enveloppe de 50000€ est dédiée aux « petits équipements » de tous les clubs du District de septembre à décembre 2023.

Les clubs pourront déposer jusqu'à trois projets, sachant que le projet n°1 demeure prioritaire, les autres seront étudiés en fonction des fonds déjà alloués.

Le total des aides du District ne pourra pas excéder 2000€ par club pour l'ensemble des projets.

La subvention sera de 70% du total demandé pour chaque projet ».

Début de séance à 18h00

Les projets déposés par dix-sept clubs sont présentés aux élus.

Il est rappelé aux clubs qu'ils doivent remplir le formulaire Google Forms qu'ils ont reçu sur la messagerie officielle le 18 septembre à 16h59.

Les clubs ayant reçu un avis favorable seront informés par courriel du montant alloué, soit dix-sept clubs pour un montant total de onze mille quatre cent vingt-trois euros (11.423€).

Afin de percevoir la somme accordée par virement bancaire, ils devront obligatoirement fournir par mail à [direction@footpyr64.fff.fr](mailto:direction@footpyr64.fff.fr) avec copie à [comptabilite@footpyr64.fff.fr](mailto:comptabilite@footpyr64.fff.fr) :

- La facture acquittée
- Une photo de l'achat
- Un RIB

Le service comptabilité créditera les comptes des clubs du montant octroyé, après validation par le Comité de Direction.

Félicitations aux clubs pour la lisibilité de leurs projets et particulièrement à l'un d'entre eux pour la présentation de l'aménagement de son local sportif.

Prochaine réunion le lundi 18 décembre 2023 à 18 heures.

Séance levée à 19h10.

Le Trésorier Général,

P. CAZAUX